

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2025 – 023	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU VÉHICULE DE L'ASSOCIATION PASSAGE
---------------------	---------------------	--

Session du :	1er trimestre 2025
Séance du :	24 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **24 mars**, le Conseil Municipal de SILLINGY, dûment convoqué le **11 mars 2025**, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29

Secrétaire de Séance : Philippe LANGANNÉ

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	X			Isabelle RAVIER	X		
Karine FALCONNAT	X			Isabelle PACHECO		X	Isabelle RAVIER
Ludovic MONDONGO		X		Jérôme CHAMOSSET	X		
Fabienne DREME	X			Nathalie DAVIET	X		
Guy PONTAROLLO	X			Vanessa LEBAILLY		X	
Carole BERNIGAUD	X			Grégoire BALLANSAT		X	Éric FRULLINO
Éric FRULLINO	X			Luc DUBOIS	X		
Yolande BAUDIN	X			Jean-Marc STEDILE	X		
Philippe LANGANNE	X			Sophie FORNUTO		X	Luc DUBOIS
Gérard FLUTTAZ	X			Séverine CARTIER	X		
Jean-Claude PERCEVAL		X		Corinne BRUCHE	X		
Christine PEPIN	X			David DEVULDER		X	Séverine Cartier
Alain GIMENEZ	X			Marina RABATEL	X		
Roger DALLEVET	X			Fabien MONTAGNON	X		
Pierre AGERON	X						

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1311-13

VU la coopération partenariale entre l'association « Passage » et la commune de Sillingy

ENTENDU l'exposé de Mme l'Adjointe déléguée à l'enfance et à la jeunesse,

Dans le cadre de la coopération partenariale sur le territoire avec l'association Passage, celle-ci met à disposition un véhicule (voiture ou mini-bus) à disposition de la commune.

Afin de définir les conditions et les modalités d'utilisation, une convention doit être établie.

Délibération exécutoire compte tenu :	
De sa transmission en Préfecture le :	28 mars 2025
De sa mise en ligne le :	28 mars 2025



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2025 – 023	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU VÉHICULE DE L'ASSOCIATION PASSAGE
---------------------	---------------------	--

Cette convention définit :

Les conditions d'utilisation (plein de carburant, les conducteurs...)

L'obligation de nettoyage du véhicule

La procédure en cas d'anomalie ou de réparation

Le lieu du stationnement du véhicule

La durée de la convention

➤ **IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE :**

- **AUTORISER** Monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition du véhicule de l'association PASSAGE.

Délibération exécutoire compte tenu :

De sa transmission en Préfecture le : 28 mars 2025

De sa mise en ligne le : 28 mars 2025



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2025 – 023	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU VÉHICULE DE L'ASSOCIATION PASSAGE
--------------	--------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	25	Majorité absolue	13
		Jean-Marc STÉDILE ne prend pas part au vote			

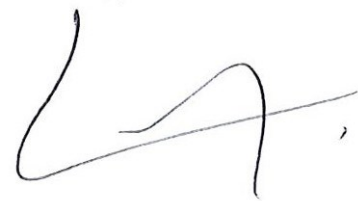
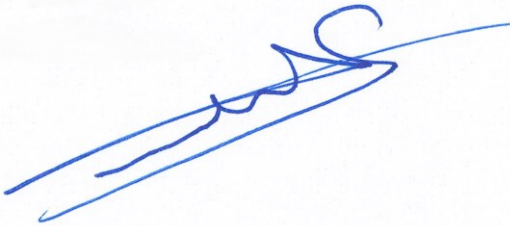
POUR(S)	CONTRE(S)	ABSTENTION(S)
25	0	0

AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition du véhicule de l'association PASSAGE.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Yvan SONNERAT

Le Secrétaire de séance
Philippe LANGANNÉ



Délibération exécutoire compte tenu :	
De sa transmission en Préfecture le :	28 mars 2025
De sa mise en ligne le :	28 mars 2025